

# Prévenir et faire face aux faits de harcèlement moral et sexuel et agissements sexistes

Mettre en place les mesures d'action et de prévention afin de respecter vos obligations de protection des salariés.

DROIT SOCIAL ET RESSOURCES HUMAINES

III. GESTION DU CONTRAT DE TRAVAIL • PRÉVENIR ET FAIRE FACE AUX FAITS DE HARCELEMENT MORAL ET SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

### OBJECTIFS :

- 1 Comprendre ce que recouvrent le harcèlement moral et sexuel et s'approprier le cadre juridique,
- 2 Identifier les comportements et situations à risque,
- 3 Agir face à une situation de harcèlement en étudiant les différentes options envisageables,
- 4 Anticiper les risques de harcèlement moral et sexuel en mettant en œuvre les dispositifs et les outils de prévention des risques.

### PUBLIC :

DRH, RRH, référent harcèlement sexuel et agissements sexistes dans l'entreprise, et manager.

 **Durée : 1 jour (7 heures)**

 **Tarif : Consulter notre calendrier**

### PRÉREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail

### PROGRAMME :

#### Cerner les phénomènes de harcèlement :

- Travaux pratiques : échanges autour de cas réels (utilisation de supports vidéo).

#### Détecter et identifier :

- Travaux pratiques : observer les conséquences physiques, psychologiques, comportementales (utilisation de support vidéo).

#### Agir en cas de harcèlements déclarés :

- Travaux pratiques : réagir à la dénonciation de faits de harcèlement, comment procéder en 15 étapes (procédure interne, signalement et traitement des faits de harcèlement).

#### Prévenir le harcèlement au sein de l'entreprise :

- Travaux pratiques : réflexions sur une charte de prévention et de gestion du harcèlement - les clauses du règlement intérieur.

#### Le contentieux :

- Travaux pratiques : état de la jurisprudence récente.

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

#### Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

 formation@sseti.fr •  03 87 74 34 19

**SSETI**

LA FABRIQUE  
DE L'AVENIR